

Conditions générales de vente web shop Nearly New Car

1. Conditions générales du vendeur

- 1.1. Les présentes conditions générales sont d'application aux :
 - a) consommateurs c.à.d. aux personnes physiques qui acquièrent un produit à des fins excluant tout caractère professionnel, tel que prévu par le Code du Droit Economique ; et
 - b) aux clients finals n'ayant pas la qualité de consommateur.Les consommateurs et clients finals sont désignés conjointement par le mot "acheteur" sauf au cas où des conditions spécifiques seraient d'application aux consommateurs qui seront dans ce cas désignés par le mot "consommateur".
- 1.2. Les conditions générales du vendeur sont d'application à la présente convention à l'exception de toutes autres.
- 1.3. L'acheteur marque son accord avec les présentes conditions générales en cochant la case « accord avec les conditions générales » préalablement à la confirmation de la réservation.
- 1.4. Les présentes conditions générales peuvent également être téléchargées en pdf par l'acheteur ou, à la demande écrite de l'acheteur, lui être adressées sans frais.

2. La réservation et la commande avec obligation de paiement

- 2.1. L'acheteur peut réserver des produits via le web shop, sans frais additionnels et sans obligation d'achat. Le prix total, frais de transport et d'administration éventuels inclus sera déterminé par vendeur sur la base des données communiquées par l'acheteur. L'acheteur peut confirmer sa réservation et faire un acompte basée sur ce prix total. La réservation est acceptée dès paiement en totalité de l'acompte et dès réception par l'acheteur de la confirmation de la réservation par le vendeur adressée par e-mail.
- 2.2. La confirmation de la réservation mentionnée ci-dessus reprend le délai de paiement et les instructions de paiement. Afin de transformer la réservation en bon de commande, l'acheteur est tenu de payer le montant restant du prix total convenu au principal, dans le délai prévu. Dès réception par le vendeur du paiement intégral de la commande, le vendeur adressera la confirmation de paiement par e-mail à l'acheteur et livrera les produits commandés.
- 2.3. Certains détails du produit pourraient différer du modèle réservé, commandé ou présenté du produit. Ces modifications n'affecteront cependant pas les caractéristiques essentielles et/ou l'usage spécial recherché par l'acheteur, tels que mentionnés à la rubrique caractéristiques essentielles ou usage spécial recherché par l'acheteur sur le bon de commande ou bon de réservation et non contestés par le vendeur.
- 2.4. L'offre de produits à réserver sur le site web est faite sous la condition expresse de la disponibilité du stock.
- 2.5. Les acheteurs âgés de plus de 18 ans et disposant d'une adresse e-mail valable, peuvent faire une réservation via le web shop en confirmant leur réservation. Seules les réservations effectuées de cette manière seront acceptées.
- 2.6. La commande est contractuelle pour l'acheteur dès l'envoi par le vendeur de la confirmation du paiement de la commande.
- 2.7. L'acheteur peut uniquement commander des produits destinés à être livrés en Belgique. Aucun achat intracommunautaire peut être conclu via le web shop.
- 2.8. Au cas où l'acheteur souhaite annuler sa réservation, il envoie, dans les 10 jours ouvrables dès réception de la confirmation de la réservation, un courrier recommandé au Nearly New Car, Avenue des Communautés 7, 1200 Bruxelles. Dans celui-ci, l'acheteur mentionne

Conditions générales web shop Nearly New Car
(Succursale de Mercedes-Benz Belgium Luxembourg SA, avenue du Péage 68, 1200 Bruxelles, RPM
Bruxelles 0419.946.355 – TVA BE 0419.946.355)

l'annulation de la réservation. L'annulation est gratuite ; le montant de réservation sera remboursé.

3. Livraison

- 3.1. Les délais de production et de livraison sont indicatifs et pas contractuels sauf au cas où l'acheteur serait un consommateur au sens de l'article 1.1. a) des présentes conditions générales.
- 3.2. Au cas où aucun délai spécifique de livraison ne serait repris sur le web shop ou dans le bon de commande, la livraison aura lieu au délai de livraison convenu entre l'acheteur et le vendeur et dans les 30 jours de la commande, sauf convention contraire entre l'acheteur et le vendeur. Au moins 2 jours ouvrables avant le délai de livraison réel, l'acheteur et le vendeur pourraient convenir un autre moment de livraison. En cas de déplacement tardive du délai de livraison, toutes les frais associées au déplacement seront facturées à l'acheteur, avec un minimum de 250,00 EUR, sauf au cas où la livraison a lieu à un point de vente Nearly New Car.
- 3.3. Le produit sera livré soit chez un point de vente Nearly New Car désigné par l'acheteur, soit à l'adresse indiquée par l'acheteur dans la réservation ou communiquée au vendeur pendant le contact téléphonique pour autant que l'adresse indiquée se situe en Belgique.
- 3.4. Au cas où l'adresse de livraison communiquée ne serait pas l'adresse de domicile de l'acheteur, l'acheteur garantira et soumettra les justificatifs à la première demande du vendeur que :
 - a) l'adresse de livraison est existante et facilement accessible afin de livrer le produit commandé ; et
 - b) l'acheteur a obtenu l'autorisation du propriétaire de l'adresse de livraison pour que la livraison pourrait y avoir lieu.
- 3.5. Le produit sera envoyé et transporté aux risques de l'acheteur, sauf au cas où l'acheteur serait un consommateur. Les frais d'envoi et/ou de transport éventuels sont à charge de l'acheteur même si l'acheteur a la qualité de consommateur.
- 3.6. Les risques sont à charge de l'acheteur dès la livraison.
- 3.7. Au cas où l'acheteur ne pourrait pas prendre livraison du produit commandé au délai de livraison convenu et cette situation n'est pas causé par le vendeur ou un cas de force majeure, le vendeur se réserve le droit de facturer les frais de garage, s'élevant à 3,72 EUR hors TVA, par jour, et les frais de la nouvelle livraison, avec un minimum de 250,00 EUR.
- 3.8. Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, il est expressément convenu que le vendeur restera propriétaire des produits jusqu'au paiement intégral du prix convenu au principal, majoré des intérêts et frais éventuels.
- 3.9. Tant que le vendeur s'est réservé le droit de propriété du produit vendu en application de l'article 3.8. des présentes conditions générales, l'acheteur s'interdit formellement de vendre le produit, de le donner en gage, de le louer, de l'emprunter, de céder sous quelque forme que ce soit, à titre définitif ou temporaire quelque droit que ce soit sur le produit. L'acheteur est tenu d'informer le vendeur immédiatement au cas où un tiers ferait valoir des droits sur le produit.
- 3.10. Au cas où la livraison tardive est dû uniquement au vendeur, un nouveau délai de livraison sera convenu, à charge du vendeur. Au cas où l'acheteur n'est pas contacté par le vendeur dans les 5 jours ouvrables afin de convenir un nouveau délai de livraison, une indemnité forfaitaire de 250,00 EUR sera due par le vendeur à l'acheteur.

4. Droit de rétractation

- 4.1. Au cas où l'acheteur serait un consommateur au sens de l'article 1.1. a) des présentes conditions générales, l'acheteur aura le droit, dans un délai de 14 jours qui prend cours le jour qui suit la date de livraison, de renoncer à l'achat, sans devoir en indiquer les motifs.
- 4.2. Au cas où l'acheteur voudrait faire valoir son droit de rétractation, il adressera une lettre recommandée au vendeur, dans le délai précité de 14 jours, adressée à Nearly New Car, Avenue des Communautés 7, 1200 Bruxelles. À cet effet, l'acheteur peut utiliser le formulaire-type disponible sur le site web. La date d'envoi reprise sur le récépissé de la lettre recommandée fait preuve.
- 4.3. L'acheteur devra restituer le produit et les accessoires inutilisés, soit les retourner au point de vente Nearly New Car où l'acheteur les a fait livrer, en état original et dans leur emballage d'origine dans un délai de 14 jours qui prend cours le jour qui suit la date de l'exercice de son droit de rétractation. Le produit sera considéré inutilisé et en état original au cas où les conditions suivantes sont cumulativement remplies :
- Un maximum de 100 km ajouté au kilométrage au moment de livraison ; ET
 - Aucun dommage ; ET
 - Aucun usure anormal.
- Au cas où le produit ne répondrait pas aux conditions mentionnées ci-dessus, les frais supplémentaires et les frais de réparation éventuelles seront facturés à l'acheteur.
- 4.4. Les frais d'envoi sont à charge de l'acheteur.
- 4.5. Le vendeur confirmera la réception du produit à l'acheteur.
- 4.6. Le montant payé par l'acheteur pour le produit sera remboursé par le vendeur au consommateur dans les 30 jours à dater de la réception du produit restitué. Les frais d'immatriculation ou d'assurance du produit resteront toujours à charge de l'acheteur.
- 4.7. Le droit de rétractation est exclu pour les produits suivants:
- a) Les produits qui sont fabriqués spécialement pour l'acheteur, y compris, sans s'y limiter : la transformation spécifique du véhicule ;
 - b) Les enregistrements audio ou vidéo et les logiciels informatiques dont la protection a été scellée ;
 - c) Les produits pourvus de lettrage personnel ou qui sont de nature personnelle.
- 4.8. Le droit de rétractation est également exclu au cas où l'acheteur n'aurait pas la qualité de consommateur ou au cas où l'acheteur aurait acheté le produit à des fins professionnelles ou à des fins mixtes privées et professionnelles.

5. Garantie - Conformité

- 5.1. Le produit livré est garanti pendant une période d'un (1)ans à dater de la livraison.
- 5.2. Le consommateur bénéficie de la garantie de conformité conformément aux dispositions des articles 1649bis à 1649octies du Code civil.
Tout défaut de conformité doit être notifié par le consommateur par lettre recommandée au vendeur, dans les deux mois à partir du moment où le consommateur l'a constaté ou aurait raisonnablement pu le constater.
- 5.3. Les modalités de la garantie conventionnelle sont décrites dans les conditions de garantie du constructeur. Les droits que l'acheteur détient au titre de la législation belge régissant la vente des biens de consommation ne sont pas affectés par la garantie conventionnelle.
- 5.4. La garantie ne couvre pas l'usure normale. Elle ne s'applique pas d'avantage lorsque le défaut de conformité ou le vice est dû à une utilisation anormale ou fautive ou lorsque l'entretien n'est pas effectué selon les prescriptions du constructeur.
- 5.5. L'acheteur bénéficie de la garantie légale contre les vices cachés telle qu'elle est précisée aux articles 1641 à 1649 du Code civil si le vice caché existait au moment de la livraison et si le vice caché, d'une certaine gravité, rend le produit impropre à l'usage auquel il est

Conditions générales web shop Nearly New Car
(Succursale de Mercedes-Benz Belgium Luxembourg SA, avenue du Péage 68, 1200 Bruxelles, RPM
Bruxelles 0419.946.355 – TVA BE 0419.946.355)

destiné ou en diminue sensiblement l'usage. Tout vice caché doit être notifié par lettre recommandée au vendeur, dans un délai de deux mois à dater du moment où l'acheteur l'a constaté ou aurait dû normalement le constater.

- 5.6. Le vendeur ne sera en aucun cas tenu pour dommages indirects ni consécutifs ni pour la perte de bénéfice ou d'opportunités.
- 5.7. Le vendeur ne sera jamais responsable en cas de livraison tardive due à l'acheteur ou au retard des tiers dans la prestation des services supplémentaires demandées par l'acheteur, comme, sans que cette liste soit limitative : l'immatriculation et l'assurance du produit, la livraison de la nouvelle plaque d'immatriculation.

6. Prix- paiement

- 6.1. Les prix sont valables pendant la durée de validité de l'offre du produit. Les prix facturés sont ceux repris au moment de la réservation.
- 6.2. Les prix sont en euro, TVA et toutes taxes pour livraison du produit en Belgique comprises, sous la réserve expresse de l'absence de changement du taux de la TVA. Les frais de transport et d'administration éventuels ne sont pas compris dans le prix et sont à charge de l'acheteur. Toutes les autres frais, y compris et sans que cette liste soit limitative, les frais d'immatriculation ou d'assurance, ne sont pas incluses et sont à charge de l'acheteur.
- 6.3. Les prix sont révisables en cas de changement des dispositions légales telles que, sans que cette énumération soit limitative, en cas de modification de la TVA.
- 6.4. Le paiement du montant de la réservation est effectué selon le mode de paiement indiqué par l'acheteur dans sa réservation et en les devises comme y-reprises. Au cas où le paiement serait effectué par carte de crédit, le vendeur se réserve le droit de contrôler l'identité du propriétaire de la carte de crédit et de demander les documents y relatifs.
- 6.5. Le paiement du montant restant du prix total est effectué selon virement bancaire irrévocable et dans les 10 jours calendriers dès réception de la confirmation du paiement du montant de la réservation.
- 6.6. Les chèques, billets à ordres et traites ne sont pas acceptés comme mode de paiement.
- 6.7. Au cas où le montant restant ne serait pas payé par l'acheteur et accepté par le vendeur en totalité dans le délai mentionné ci-dessus, la réservation expirera de plein droit. Le montant de réservation sera remboursé à l'acheteur, sous déduction d'une indemnisation forfaitaire de 250,00 EUR, étant l'indemnisation forfaitaire pour toutes les frais administratives encourus.
- 6.8. Les factures ne peuvent faire l'objet de cession ou de compensation sauf moyennant l'accord préalable et écrit du vendeur. Au cas où l'acheteur serait un consommateur, l'acheteur aura le droit de compenser les montants dont il est redevable au vendeur avec les montants dont le vendeur lui est redevable.

7. Force majeure

Au cas où la présente convention ne pourrait être exécutée dans les délais requis et au cas où ce retard serait causé indépendamment de la volonté d'une des parties et ne pourrait être prévu, la partie qui invoque la force majeure doit en informer l'autre partie au plus vite par lettre recommandée. Les parties ne sont pas responsables de cas de force majeure. Au cas où la force majeure persisterait pendant plus de 3 mois, chacune des parties aura le droit de mettre fin à la convention par lettre recommandée à l'autre partie.

8. Cessation de paiements – Faillite

Chacune des parties a le droit d'annuler la commande, par lettre recommandée, avec effet immédiat, sans préavis ni indemnité et sans recours préalable devant les tribunaux en cas

de cessation de paiements, de faillite, dissolution, liquidation volontaire ou judiciaire de l'autre partie.

9. Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel de l'acheteur sont destinées à la gestion de la clientèle (en ce compris le service, la garantie et la sécurité) du vendeur dont les coordonnées sont reprises au recto, à l'usage de marketing direct et pour la gestion de la clientèle de Mercedes-Benz Belgium Luxembourg SA, Avenue du Péage 68, 1200 Bruxelles. Toute personne justifiant de son identité a un droit d'accès aux données la concernant et un droit de rectification. Elle a également le droit de s'opposer, sur demande expresse et gratuitement, au traitement de données à caractère personnel la concernant envisagé à des fins de marketing direct. Le responsable du traitement de ces données est Mercedes-Benz Belgium Luxembourg SA, Avenue du Péage 68, 1200 Bruxelles.

10. Nullité

La nullité d'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité des autres dispositions des présentes conditions générales.

11. Droit applicable et tribunal compétent

11.1. Toute offre, confirmation ou convention régie par les présentes conditions générales est régie par le droit belge.

11.2. La convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises ne sera pas d'application.

11.3. En cas de litige, sont exclusivement compétents les juges du domicile ou du siège social du vendeur.

Si l'acheteur est un consommateur au sens du Code de Droit Economique, en cas de litige, sont compétents au choix du demandeur :

- soit l'instance national compétent de son choix via 'l'Online Dispute Resolution Platform' <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.
- soit les tribunaux du lieu du domicile du défendeur ou d'un des défendeurs ;
- soit les tribunaux du lieu où naissent ou s'exécutent les obligations en litige ;
- soit les tribunaux du lieu où l'huissier a parlé à la personne du défendeur si celui-ci ni, le cas échéant, aucun des défendeurs n'a de domicile en Belgique ou à l'étranger.

12. Varia

12.1. Quand l'acheteur se déplacerait au réseau routier public en utilisant le produit, il aura toujours présent : son permis de conduite valide et tous les autres documents du véhicule requis par la loi. L'acheteur doit toujours se conformer à la législation en vigueur. Le vendeur n'en sera jamais responsable.

12.2. L'acheteur s'engage à ne pas prendre part, directement ou indirectement, avec le véhicule vendu à des rallyes non touristiques, concours et d'une façon générale à tout ce qui est contraire à un usage normal du véhicule ou de faire une quelconque publicité ce concernant sans l'accord préalable de l'importateur, sous peine d'être déchu de la garantie conventionnelle du constructeur.